



Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 15

OBJET :
DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1

Préfecture de la Loire-Atlantique
Arrivé le 05 NOV. 2025
Secrétariat de direction DCL

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 23 octobre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2025

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme PETITEAU M-E.,
M BOUCHERAU F., M SOURISSEAU B., M BAUDRY M., Mme
BARON A., M CARETTE C., M DUGUE V., Mme JOLIVET C.,
Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A., Mme
LAMBERT B.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M GAULTIER J-L,
Mme PASQUEREAU C., Mme DURAND A.,

POUVOIRS : Mme DURAND A. a donné pouvoir à Mme
PETITEAU M-E
Mme PASQUEREAU C. a donné pouvoir à Mme FONTENEAU C.

SECRETAIRE : M SOURISSEAU B.

Une modification doit être apporté au niveau du fonctionnement pour les intérêts de la ligne de trésorerie et la reprise des actifs circulants.

Il convient de procéder aux écritures ci-après :

Dépenses :

- 6615 Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs + 17 000€

Recettes :

- 741121 Dotation de solidarité rurale des communes (DSR) + 16 000€

- 7817 Reprise sur dépréciation des actifs circulants + 1 000€

Après discussion, les élus, à l'unanimité :

- **EMETTENT un avis favorable** à cette décision modificative budgétaire et autorisent le Maire à procéder aux écritures correspondantes.

**Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le :**

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus

p/ **LE MAIRE,**
Pascal EVIN
L'Adjoint délégué
Roger CAILLER

